

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-953/SG/FP accordant une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1973, au personnel de l'enseignement du premier degré.

n° 73-953/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
13 juin 1973

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro
25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1973 est accordée à : Mme Thibaud Lucette, institutrice 4° échelon, à passer La Guerinière (85), rue des Moulins. Mme Saint-Vanne Anne Marie, institutrice 4 échelon, à passer à : Sannois (95), 25, rue Pierre Emile Lesacq. MmeLe Van Ky Madeleine, institutrice 6e échelon, à passer à : Is-Sur-Tille (21), Tilchatel.